L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 20 OCTOBRE 1885.

PETITES ANNONCES.

Trouvée, hier, le 15 octobre 1885, quatre VACHES, le propriétaire peut les réclamer en payant les frais chez Trépagnier, à l'encoignure des Champs-Elysées et Craps.
17 oct—3t

DEMANDES.

Un monsieur et sa femme demandent à louer deux chambres ou tout un second étage non garni et sans pension, dans une localité respectable bornée par les rues Canal, Esplanade, Chartres et Remparts. S'adresser immédiat situation de la maison et prix, à B. W. T. bureaux de l'*Abeille*. 20 oct—3t

A LOUER.

Maison à louer—Remparts, 288 près Esplanade, 6 pièces, hall, chambres, cuisine, etc. S'adresser rue Hôpital, 138, près Bourgogne. 18 oct—3t

A louer—Un premier étage pour messieurs ou une petite famille, au No 181 coin Jackson et Magasins. S'adresser sur les lieux. 18 oct—7t

A louer—Une chambre de devant, bien meublée $15 par mois ; une derrière, $10. Cette maison si bien venue ; 247 rue Orléans. Références exigées. 18 oct—7t

A louer—Une maison haute, 14 chambres, No 95 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine. Possession 1er novembre. S'adresser à B. A. Bacas, 68 rue Bourbon. 18 oct.—6t

A louer—Une ou deux chambres garnies dans une famille française. Prix modérés. S'adresser au bureau de l'Abeille. 14oct—10t

A louer—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. Sept 12

A VENDRE

A vendre pour cause de changement d'affaires une CRÈCHE bien lambrissée et bien achalandée, située dans un endroit central du 2d District. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 16 oct—7t

A vendre, à la grocerie Guelliouard, 294 Chartres, coin Hôpital. Meilleur Vin Garanti de Californie, le gallon, 60 cts ; par barrique, 55 cts. 15 oct—7t

A vendre ou à louer.—La coin, bien situé, 2 Ste-Anne et Bourbon, convenable pour siège quelconque d'affaires. Possession immédiate.
LOUIS H. PERRET.
38 Passage de la Bourse
Sept—12

CONSULAT DE FRANCE
A
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1885.

Anisa Henri, dit Lesquibe — Girard Mlle Claire
Bailly Jean Baptiste — Girard Mlle Françoise
Baldichef Louis Aug Benoit — Hands Alexandre
Bonnet Jacques, dit Jules — Journé Germain
Boyer Michel — Lecornué Camille
Cazaux Albert Bernard — Marcouse Michel
Alexandre — Lévy George Pierre
Courrèges Paul ou enfants — Lavergne Benjamin
Cornier Vve Pierre — Martheau Pierre François
Castex Joseph — Marthé Michel
Coulaute Jean — Médina Baptiste
Crandalle Alfred Emile — Montaud Guillaume
Crisdant Eugène — Mialyain Epaminondas
Dubosé Aloyse — Maurat Marcel Clément
Desroches Joseph — Magendie Jean
Desnoyers Cordelia — Marcilhac François, épouse Carrère
Dwiner François — Pagnerre Achille (2)
Duilho, les époux Estrade Joseph, dit Tardon — Robineau Edouard Sauel
Forstall & sons — Ravier Mme, née Hermance Jacques
Ferrier Henri — Roig Pierre
Giobal Francois Victor — Succesad Paul
Gibson veuve et David Gibson — Vincent Adolphe et Elvire
Girard Mlle Marie A — Vincent Victor, restaurateur

Le Gérant,
JULES BONUVÉ.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous paraît heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la mission canadienne, pour qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à son rêve ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents. Une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 15 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto* et *les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, outre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se conformer strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse ; elle doit d'une pierre par an, conférer le titre et les privilèges de membre du diocèse.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre seront part aux prières, aux suffrages, aux messes et à toutes les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront inscrits et mis dans un cœur placé au dessus du Maître-Autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe pro célebrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des zélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les lettres portent notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont nécessairement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE L,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 10 NOV. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75,000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

SOUS

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
1 Lots de ...	6,000, ...	12,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
100 Lots de ...	500, ...	50,000
200 Lots de ...	200, ...	40,000
500 Lots de ...	100, ...	50,000
1,000 Lots de ...	50, ...	50,000
1,967 Lots de montant à ...		$265,500

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit ... $6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit ... 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit ... 2,250

1,967 Lots se montant à ... $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jubal A. Early

Le tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Plan de renseignements, écrit à ceux qui demandent son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous prions les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New-Orleans National Bank, New-Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Dans l'affaire de Joseph A. Flanders demandant une monition—No. 15,330.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE. SALUT :—

Attendu que Joseph A. Flanders a acheté à une vente publique faite par Washington J. Hodgson, un encanteur dûment autorisé pour cette paroisse, le 21ème jour de mars 1885, à midi, en vertu d'un jugement rendu le 21 juin 1884, et signé le 27ème jour de juin 1884, par l'honorable F. A. Monroe, juge de la Division C de cette Cour, dans le procès en partage intitulé : La Succession de George H. Pearson et portant le numéro 10,855 du Docket de cette Cour, les propriétés ci-après décrites et a fait application à cette Cour pour une monition en annulation, conformément à la loi et aux sections 2371, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvée le 10 mars 1870, des Statuts Révisés de la Louisiane.

Sachez par les présentes ET TOUTES LES PERSONNES intéressées dans cette affaire sont citées et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, qui prétendent avoir des droits, titres ou réclamations contre les propriétés ci-après décrites, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel s'est fait la vente ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'exécution ou l'annonce, dans quelque manière de la vente ou de tous autres défauts quelconque d'avoir à déduire dans les trente jours à partir du jour de la première insertion de la série pour la première fois dans les journaux publics, les raisons pour lesquelles les ventes ne seraient pas confirmées et homologuées.

A la dite vente des propriétés ci-après décrites Joseph A. Flanders est devenu acquéreur pour la somme totale de Quinze Mil Six Cents Piastres.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ

Achetée par Joseph A. Flanders, d'après un acte passé devant A. Hero, Jr., notaire, en date du 5 mai 1885.

Premièrement—Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou qui y en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette localité communément appelée Rickerville, borné par l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Octavia et Jersey, et désigné comme l'ilet No. 6 sur un plan du dit Faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852. Le dit lot mesure plus ou moins deux cent soixante-dix-huit pieds onze pouces de face à la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée), la même façade à la rue Jersey, trois cent soixante-douze pieds six pouces et quatre lignes de face à l'avenue Peters, de même que sur la rue Octavia.

Secondement—Un certain ilet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément appelée Rickerville, borné par la rue Jersey, l'Avenue Peters, les rues Octavia et Laurel, et désigné comme l'ilet No 11 sur le susdit plan dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852.

Le dit ilet de terre mesure plus ou moins deux cent soixante-quatorze pieds de face à l'Avenue Peters, deux cent soixante-quinze pieds de face à la rue Octavia, deux cent soixante-dix-huit pieds onze pouces de face à la rue Jersey, et deux cent soixante dix-sept pieds de face à la rue Laurel.

Troisièmement.—Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignée par le numéro 13 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du 25 avril 1842, et déposé en l'étude de T. Turenne, ancienne notaire. Le dite portion de terre mesure cent-vingt-deux pieds six pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent-vingt-deux pieds, entre lignes parallèles, et s'étendant dans le fond à une allée sur laquelle elle tout face.

Le dit lot est numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Philip. Laquelle propriété a été acquise par le feu Abraham Levi de L. W. Joseph, deux cent soixante-neuf pieds, sept pouces de face à l'Avenue Peters et environ la même façade sur l'autre ligne latérale, environ cent-quarante une partie mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds, quatre pouces, sept lignes de face à la rue Jersey, sur cent quinze pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur de face à l'Avenue Peters.

Quatrièmement—Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans cette partie communément appelée Rickerville, borné par la rue Jersey, et les rues Laurel et Octavia, deux cent soixante-douze pieds six pouces de face à l'Avenue Peters, deux cent soixante-quinze pieds de face à la rue Octavia, deux cent soixante-dix-huit pieds onze pouces de face à la rue Jersey, et deux cent soixante dix-sept pieds de face à la rue Laurel.

Cinquièmement—Un certain ilet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans cette partie communément appelée "Rickerville", borné par les rues St. Claude, Peters, Boudousquie et Louitte, et désigné comme le carré No 49 sur un plan du dit faubourg Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, lequel terrain mesure, plus ou moins, cent soixante cinq pieds, huit pouces de façade, avec profondeur, du terrain, sur une façade semblable rue Boudousquie ; cinq cent quatre-vingt-huit pieds, dix pouces, avenue Peters, et cinq cent quatre-vingt-quinze pieds, dix pouces de façade, rue Louitte.

Sixièmement—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément appelée "Rickerville", borné par les rues Peters, Octavia, Breslin et Arcadie, et désigné comme le carré 50 sur un plan de la dite subdivision Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, le dit terrain mesure, plus ou moins, trois cent deux pieds, sept pouces et six lignes de façade rue Octavia, la même façade rue Peters, sur une façade de deux cent soixante dix pieds sur chacune des autres rues, Breslin et Arcadie.

Huitièmement—Un terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District, dans cette partie de la ville communément nommée "Rickerville", borné par les rues Peters, Burkert et Peters Avenue, sur la ligne d'une propriété auctionnement appartenant à feu François Robert Avart, et désigné comme le carré de lot 94 sur un plan de ladite subdivision Rickerville, dressé par Adolph Knell, architecte, en date du 19 janvier 1852, le dit terrain mesure, plus ou moins, soixante-deux pieds, trois pouces et trois lignes de façade rue Peters, trente-huit pieds, sept pouces et cinq lignes rue Burkert, trois cents pieds sept pouces de terre et trois cents pieds de profondeur sur la ligne séparant de la propriété Avart.

Bureau du greffier
Nouvelle-Orléans, 30 septembre 1885.
Signé : HENRI L. LAZARUS, Juge.

GEO. P. CAZELAR, Dép. Greffier.
Nlle-Orléans, 30 septembre 1885.
Copie conforme :
GEO. P. CAZELAR, Dép.-Greffier.
1er oct—1 7 15 22 30.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

P. B. S. Pinchback vs Moses Schwarin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,173—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses étamoliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés par les numéros un à onze, sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 25 avril 1842, et déposé en l'étude de T. Turenne, ancienne notaire. Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Camp et Première et mesure vingt-six pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et façade à la rue Première de quatre-vingt-quinze pieds et ayant la même profondeur sur la ligne opposée. Les lots deux, trois et quatre se touchent et mesurent chacun vingt-six pieds de face rue du Camp sur une profondeur chacun de quatre-vingt-quinze pieds entre lignes parallèles.

Les lots cinq et six mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot sept mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds entre lignes parallèles, une des dites lignes étant la ligne de division entre le faubourg Livaudais et Lafayette. Les lots huit, neuf et dix mesurent chacun vingt-six pieds un pouce de face à la rue Première sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds, ensemble avec l'usage en commun d'une allée avec les autres lots, ouvrant sur la rue Philip.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de P. B. S. Pinchback par acte passé pardevant John Baudemagel, notaire, en date du 29 août 1881, enregistré au bureau de transfert, livre 115, folio 690.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—28—oct 2,9,16 23 27

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Louise Ferrand vs Louis Caillot.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 7,011—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique le SAMEDI 31 octobre 1885, à 11 heures a. m., en face de mon bureau, No 90 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti :

Un lot de chaises, sofas, desks, soulliers, etc., d'après un inventaire enregistré au mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
26 oct—20,27,31

Mme Lucy W. Roberts, intrice de son fils W. S. Roberts vs J. Conich.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 6,911—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, le SAMEDI 24 octobre, 1885, à 11 heures A. M., à l'encoignure Conti et Passage de la Bourse, en face de la Second District de cette ville, les propriétés suivantes, à savoir :

Une mule bais, un waggon et un jeu de harnais, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
14 oct—14,20,24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande et immense vente, par le shérif civil d'un établissement de tailleur de première classe.

François Guèblé vs. Paul Boissonneau

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,093.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous décrits, le MARDI 27 octobre 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite à savoir :

Tout le contenu de l'établissement de tailleur, consistant en velour, casimir, drap large, installations, marchandises, etc., à l'étage supérieur du No. 137 rue du Canal, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 oct—16,22,27

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Seiler vs Mme Mary Ann Levi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 13,727—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 17 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

L'intérêt indivis et tous les droits, titre et intérêt de la défenderesse Mme Mary Ann Levi dans les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et Camp, désigné par le lettre "B" sur un plan de Thompson, géomètre, en date du 15 mai 1858, déposé en l'Etude du H. B. Canas, ancien notaire en cette ville.

Le dit lot mesure vingt-six pieds un pouce de face à la rue Perdido, sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes, entre lignes parallèles ; acquis par le feu Abraham Levi, de Factors & Traders' Insurance Company, par devant Andrew Hero, jr., notaire, le 24 décembre 1877.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Carondelet, Perrier et Baronne, désigné par le No 13 sur un plan dressé par Dunbar, en date du 27 mai 1845 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire.

Le dit lot mesure vingt-deux pieds sept pouces et 4 3/4 lignes de face sur la rue Union et vingt-trois pieds six pouces et six 4/10 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente pieds sept pouces et six 25/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 10, sur la ligne vers la rue Baronne, et cent trente-cinq pieds six pouces et sept 85/100 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 14, et mesurant jusqu'au fond, sur une profondeur de cent trente pieds, tant les unes que les autres commençant sur la ligne qui divise le dit lot No 14 du dit lot No 13 et mesure vers la rue Carondelet. Et c'est la même propriété que feu Abraham Levi a acquise de Mary Morgan, veuve du feu Charles Hartsel et ale, par un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire, le 2 février 1852.

3° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés comme lots numéros Un, Deux et Trois, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, et déposé en l'étude de A. Durantel, notaire. Les dits lots mesurent, et mesurent chacun, au pied anglais, trente pieds six pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent-vingt-deux pieds, entre lignes parallèles, et s'étendant dans le fond à une allée sur laquelle ils tout face.

Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Magazine et Philip. Laquelle propriété a été acquise par le feu Abraham Levi de L. W. Joseph, deux cent soixante-neuf pieds, sept pouces de face à l'Avenue Peters et environ la même façade sur l'autre ligne latérale, environ cent-quarante une partie mesurant quatre-vingt-dix-neuf pieds, quatre pouces, sept lignes de face à la rue Jersey, sur cent quinze pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur de face à l'Avenue Peters.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de Selim Magnan, suivant un acte notarié en cette ville, le dit lot de terre est désigné par le numéro dix-huit (18) sur une copie du plan annexé à un acte de vente passé pardevant Wm. Q. Flynn, passé en l'étude de John D. Taylor, notaire, le 3 Octobre jour de septembre, A. D. 1884, et mesurant vingt-huit (28) pieds de face sur une profondeur de propriété de Foucher de Circé on City Park sur une profondeur de cent vingt quatre (124) pieds dix pouces et deux pouces et quatre (2 1/4) lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot de terre forme une partie de l'ilet de terre appelé le plaignant dans une affaire à lui, quis de Horace H. Claflin, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, au date du 8 décembre jour de novembre 1848, et contenant cent quatre-vingt-deux, lequel dit acte a été dûment enregistré au bureau de transfert de cette ville dans le livre 110, folio 631.

Acquis par le défendeur dans cette affaire du plaignant par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 5 novembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

Comptant pour un montant suffisant pour payer les frais de poursuite dans cette affaire et la réclamation du plaignant de cent cinquante dollars maintenant due avec les intérêts à 6 pour cent par an à partir du 5 novembre 1884 jusqu'au paiement, et cinq pour cent sur le montant total du principal et intérêt pour honoraires d'avocat.

L'acquéreur assumera le paiement jusqu'à la balance de son acquisition en deux lots égaux payables respectivement douze et vingt-quatre mois à partir du jour date, chacun pour cent cinquante dollars avec intérêt à six pour cent par an à partir du 5 novembre 1884 jusqu'au paiement, ainsi que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites légales pour forcer le paiement comme il est garanti par hypothèque, le 5 novembre 1884, pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, et la propriété ci-dessus décrite par le surplus de l'adjudication, s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 sept—8,10,17,24 27 oct

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des.

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies de poitrine, de la vessie, les douleurs, la mélancolie, la maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres de la NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement du canal guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Traitement Regulating Effect. Le Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue Santa Rampart.
Bienvenu—1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes importantes par le Shérif civil de propriétés améliorées et de valeur dans le Quatrième District de cette ville.

Hibernia Insurance Co.
vs.
Clara M. Hagan et James Hagan, in solido.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,421—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 3 novembre 1885, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, étant désigné comme lot numéro deux de l'ilet numéro vingt-trois (35) de l'ancien faubourg Lacourse, et un plan fait par Benjamin Lupin, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Rouzy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds six pouces et cinq lignes de face à la dite rue Lafayette (anciennement Bagelous), sur une profondeur de cent vingt sept pieds six pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent, la bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Lafayette.

Etant la même propriété qui a été acquise par la défenderesse de M. B. Hagan, et par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des hypothèques, livre 119, folio 656.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de six cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, $4 pour frais de copie de lacte et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, payable deux ans après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privilèges et hypothèque sur la dite propriété conformément avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell notaire, le 5 juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire ne pas aliéner, à payer ceux pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° En le cas où le prix d'adjudication n'y serait pas suffisant pour payer le réclamant, le reste du prix de l'adjudication sera proportionné au prorata entre le montant de la réclamation de la plaignante pour cent et le billet à ordre ci-dessus mentionné de crédit ci-dessus, le prorata de la réclamation de la plaignante, maintenant à $4,000 et le prorata du billet à ordre ci-dessus mentionné de crédit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 sept—25—oct 2,9,16 23 27.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

David Danziger vs. Ses Créanciers. } No. 15,429.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens de ce créancier, en faveur de ses créanciers, soit et est accepter par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., Esq., notaire, en cette ville, SAMEDI, le 21me jour de novembre 1885, à une A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic et aussi pour voter et déterminer les termes et conditions de la vente ou les dispositions de l'actif remis dans l'affaire, et en attendant toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit David Danziger, soient suspendues et que Mr. Max Hinkelspiel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 15 octobre 1885.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme :
D. RANKIN, Député-Greffier.
17oct—17,31,21

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

Benjamin W. Hope vs. Ses créanciers } No. 15,382.1 Division B.

ORDRE DE COUR—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Benjamin W. Hope, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr., Esq., notaire, en cette ville, le 21me jour de novembre 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et pour élire un syndic et aussi pour voter et déterminer les termes et conditions de la vente ou les dispositions de l'actif remis dans l'affaire, et en attendant toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit David Danziger, soient suspendues et que Mr